



## Frais de scolarité-chantage

-----  
Par SF76

Bonjour,

Le père de mon fils m'a annoncé hier qu'il ne paraît plus la moitié de l'école privée de notre fils qui rentre en maternelle en septembre si il n'obtient pas les jours qu'il veut cet été et des jours supplémentaires l'année prochaine ( non prévus dans le jugement).

Il paie une pension depuis 2 ans. Je crois qu'il n'est obligé de payer l'école mais il était OK pour cette école. Nous avons fait les démarches ensemble. Nous préparons notre fils à cette école. Il l'a visité.

Et nous sommes à la fin de l'année scolaire. Pas simple une inscription en école publique au dernier moment.

Je n'ai pas vraiment les moyens de payer seule cette école.

Ai je un rikiki recours possible ?

Merci d'avance pour vos conseils...